

# LE TRAVAIL SOCIAL À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : UNE ENTRÉE PAR LES PUBLICS (APP-TSN)

## Responsables de module

[Maël Dif-Pradalier](#)

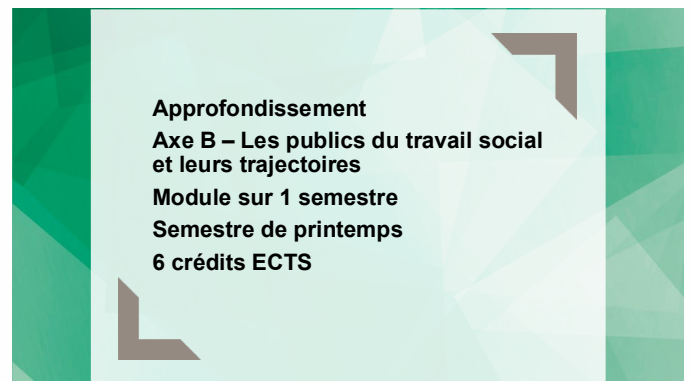
[Béatrice Vatron-Steiner](#)

## Organisation

Jour : Lundi

Horaire : 13h30-17h00

Lieu : HES-SO Master



## Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

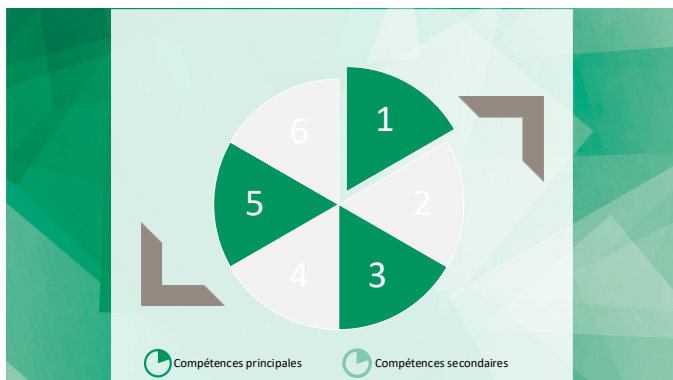
Les bénéficiaires du travail social sont désormais concerné·es comme tout un chacun par l'aspect pervasif (Boullier, 2017) des technologies numériques qui s'invitent dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et administrative.

Prenant de la distance avec une vision parfois stéréotypée et centrée sur certains publics (« les jeunes », « les seniors »), ce module s'attachera à considérer la multiplicité, la diversité mais aussi l'ambivalence des logiques d'usages numériques des bénéficiaires. *Multiplicité* d'une part, dans la mesure où ces technologies interviennent à différents lieux et moments du processus d'accompagnement. *Diversité* ensuite, puisque les publics, selon leurs ressources et leurs situations respectives, n'en font pas les mêmes usages, pas plus qu'ils ne rencontrent les mêmes difficultés. *Ambivalence* enfin, dans la mesure où, selon les conditions et les contextes, ces usages peuvent contribuer à l'empowerment des usagères et usagers ou alors, à l'inverse, placer celles-ci et ceux-ci en situation de « double peine » accentuant les risques d'exclusion.

La complexité de ces logiques d'usages, qui percute le quotidien des professionnel·les « *en important une dimension numérique dans la relation d'aide et d'accompagnement social* » (Mazet & Sorin, 2020, p. 4), vient ainsi questionner la pratique et la professionnalité des travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

S'appuyant sur plusieurs perspectives sociologiques (des inégalités, des techniques, de l'action publique, des politiques sociales), ce module est organisé autour de trois axes problématiques, articulés entre eux :

- La pervasivité des dispositifs et la diversité des publics et des situations d'usage
- Les facteurs et les conditions de l'empowerment des publics
- Les (nouveaux) enjeux de l'accompagnement des publics



**Le module contribue au développement des compétences 1, 3, et 5 du profil de compétences MATS.**

Ce module ambitionne d'aider les (futur-es) professionnel·les à se saisir des potentialités du numérique et de ses outils tout en étant conscient-es des enjeux, risques et limites que ces derniers soulèvent, notamment pour les publics.

## A la fin du module, les étudiant-es seront capables de :

- Analyser et faire face individuellement et collectivement aux (nouveaux) défis et « épreuves » que pose le numérique aux publics et à eux/elles-mêmes en tant que (futur-es) professionnel·les.
- Développer de nouvelles modalités d'accompagnement et de médiation numérique, innovantes et adaptées à la complexité des situations des publics accompagnés.
- Se positionner face aux transformations numériques portées par leur institution et au-delà, et adapter les outils aux besoins et conceptions du métier.
- Construire une question de recherche et réaliser les différentes étapes d'une recherche qualitative exploratoire en petit groupe (choix de la question de recherche, approfondissement de la littérature spécialisée, prise de contact avec les personnes interviewées, réalisation d'un entretien, transcription, analyse individuelle et croisée des entretiens réalisés, présentation des résultats).

## Modalités d'enseignement

Le cours se déroule en présence. Ce module, qui s'inspire d'une démarche de recherche-action-formation, combine et articule plusieurs modalités pédagogiques :

- Des interventions ex-cathedra d'expert-es académiques et professionnel·les.
- Des ateliers et travaux en sous-groupes destinés à mener une petite enquête exploratoire portée par une double visée analytique (enrichissement de la problématique) et d'innovation (formulation de pistes d'actions).
- Un forum d'échange avec des expert-es professionnel·les et académiques.
- Des ressources en ligne, notamment sous forme de capsule vidéo.

**Langue principale d'enseignement :** français

**Exigences liées à la fréquentation du module :** présence fortement recommandée

## Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation porte à la fois sur le travail réalisé en sous-groupe (18 points sur 40) et sur les apports et rendus individuels (22 points sur 40).



*L'évaluation du travail en sous-groupe* porte, d'une part, sur la construction d'une question de recherche et d'un guide d'entretien collectif ainsi que sur la construction d'une matrice d'analyse commune et sa réalisation ; d'autre part, sur la qualité de la présentation collective lors de la demi-journée de travail collaboratif avec les expert·es professionnel·les et académiques.

*L'évaluation du travail individuel* porte, d'une part, sur la réalisation d'un entretien (y compris sa retranscription et son analyse) et la participation active aux ateliers et à la demi-journée de travail collaboratif avec les expert·es professionnel·les et académiques ; d'autre part sur la réalisation de deux livrables :

- Un document en format libre (travail écrit ou production multimedia type capsule vidéo, podcast, powerpoint commenté...), à destination des publics, qui présente de manière accessible les résultats de l'enquête exploratoire collective.
- Une fiche stratégique qui développe (et questionne) une piste d'action pour répondre à un ou plusieurs enjeux thématiques dans l'enquête exploratoire collective (3-4 pages).

Les enjeux professionnels et éthiques soulevés par la diffusion des outils numériques dans le travail social étant au cœur des contenus de ce module, ceux posés par l'utilisation grandissante de l'intelligence artificielle générative (outils type Chat GPT) seront thématiques également.

Dans une visée pédagogique, l'expérimentation et l'utilisation de l'intelligence artificielle générative seront non seulement permises mais encore encouragées dans la réalisation de certaines activités et tâches précises, qui seront explicitées par les responsables du module.

Ces expérimentations seront objets d'apprentissage, au travers de cours dédiés, d'espaces de discussion collective et de moments d'évaluation individuelle ; l'objectif étant de développer tant des compétences d'utilisation qu'une réflexivité critique et un positionnement professionnel sur la thématique.

## Critères d'évaluation & barème

BLOCS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTS ATTRIBUÉS
<b>Bloc 1 : évaluation du travail en sous-groupe (18 points)</b>	Construction d'une question de recherche (pertinence, faisabilité), d'un guide d'entretien collectif et d'une matrice d'analyse commune	/ 4
	Réalisation d'une analyse croisée des entretiens	/ 4
	Qualité de la présentation lors de la demi-journée de travail collaboratif avec les publics et les professionnel·les	/ 10





	<p><i>Qualité de la problématisation et de l'analyse (5)</i></p> <p><i>Qualité du recensement des dispositifs repérés en lien avec la problématique choisi (2)</i></p> <p><i>Qualité de la présentation (oral et support) (3)</i></p>	
<b>Bloc 2 : évaluation du travail individuel (22 points)</b>	Réalisation d'un entretien (retranscription et analyse en annexe du rendu final)	<b>/4</b>
	Participation active à l'ensemble du module	<b>/4</b>
	<p>Qualité du document de valorisation à destination des publics</p> <p><i>Originalité de la forme (3)</i></p> <p><i>Accessibilité des contenus et rigueur du raisonnement (4)</i></p>	<b>/7</b>
	<p>Qualité de la fiche de présentation d'une piste d'action</p> <p><i>Justification et pertinence de la piste d'action retenue (2)</i></p> <p><i>Liens avec la littérature et clarté de la présentation (3)</i></p> <p><i>Réflexivité sur les enjeux de la mise en œuvre (2)</i></p>	<b>/7</b>
		<b>Total des points / 40</b>

**NB:** les modalités d'usage de l'IA (autorisées ou restreintes) seront clarifiées par les responsables du module en fonction des objectifs d'apprentissage. Lorsque l'usage de l'IA est autorisé, l'étudiant-e s'engage à déclarer explicitement son utilisation et à créditer l'outil utilisé selon les modalités qui seront précisées par les responsables du module.

## Barème

Note	6	5,5	5	4,5	4	3,5	3	2,5	2	1,5	1
Total des pts	40-38	37-35	34-31	30-28	27-24	23-20	19-16	15-12	11-8	7-4	3-0





## Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·es restent les seul·es auteur·es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, les modalités d'usage de l'IA (autorisées ou restreintes) seront clarifiées par les responsables au début de chaque module en fonction des objectifs d'apprentissage. Lorsque l'usage de l'IA est autorisé, l'étudiant·e s'engage à déclarer explicitement son utilisation et à créditer l'outil utilisé (par ex. en note de bas de page ou en bibliographie).

L'utilisation de l'IA générative est considérée comme frauduleuse lorsque l'étudiant·e intègre dans son travail soumis à évaluation, tels quels ou en ne les modifiant que légèrement, et en les faisant passer pour siens, des paragraphes ou chapitres contenant des idées, des résultats ou des analyses produits par l'IA. Lorsqu'elle est autorisée, l'absence de mention de l'usage d'une IA, alors que celle-ci a contribué substantiellement au travail, est également assimilée à une fraude. Sont également concernées les références bibliographiques fictives ou erronées produites par l'IA.

Si la lecture du travail conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, la·le·les responsable·s du module effectue/effectuent un examen approfondi. Selon son·leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, il·s / elle·s peut/peuvent décider d'inviter l'étudiant·e à un entretien de 15 minutes visant à vérifier qu'il·elle maîtrise les connaissances évaluées et est bien l'auteur·e du travail soumis sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.
- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

## Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Le travail social à l'ère du numérique : une entrée par les publics », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
  - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
  - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examen complémentaire.
  - c. Suivre un autre module du même type (APP).





- En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

## Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : Modules recommandés : « Intervention sociale » et « Société et problématiques sociales »

## Remarques

**Descriptif validé le 13.02.2026**

